



Termes de référence pour le recrutement de deux profils juniors

Pour une mission de collecte de données dans le cadre de la réalisation d'une étude sur
« Les déterminants des violences conjugales »

Structure/organisation	Observatoire national pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes Ministère de la Femme, Famille et des Personnes Agées Fonds des nations unies pour la population
Sujet de la consultation	Une mission de collecte de données dans le cadre de la réalisation d'une étude sur « Les déterminants des violences conjugales »
Durée de la mission	Août 2021 – Octobre 2021
Contexte	<p>L'Enquête nationale sur les violences de 2010¹ faite sur 3873 femmes réparties sur l'ensemble du territoire tunisien, âgées de 18 à 64 ans montre que 47.6% d'entre elles ont connu des formes de violence durant leur vie (physique, morale, sexuelle ou économique avec une nette prévalence des violences dans la sphère intime (mari, fiancé, ami) et dans l'espace familial (père, frère, autre homme de la famille, mère). Le partenaire intime est l'auteur de la violence physique dans 47.2% des cas, de la violence psychologique dans 68.5 %, de la violence sexuelle dans 78.2% et de la violence économique dans 77.9% des cas.</p> <p>Selon les chiffres avancés dans les rapports annuels établis par le MFFP (2018, 2019) concernant l'application de la loi 2017-58, on observe une nette augmentation du nombre de plaintes pour violences conjugales. Selon la source précitée, le nombre de plaintes pour violence conjugale (contre une femme ou contre un homme) pour l'année 2016 était de 7869. En 2018, il représente 17356 affaires, soit plus du double.</p> <p>Selon les statistiques de la ligne verte 1899², 71% de signalements reçus concernent les violences conjugales. Ce que nous pouvons déduire depuis l'enquête nationale de 2010 est que le taux de violences dans le couple est particulièrement élevé. Ce qui est devenu une constante. Aujourd'hui et surtout dans la période Covid-19, la famille est reconnue comme une des institutions les plus violentes de la société.</p> <p>La violence familiale et particulièrement la violence entre conjoints /partenaires intimes s'installe progressivement et d'une manière insidieuse.</p> <p>La violence entre partenaire intime n'est plus considérée comme une affaire privée qui concerne ou affecte le couple uniquement mais c'est l'ordre public sociétal qui est touché. C'est pourquoi la qualité du partenaire intime</p>

¹ Etude Nationale sur la violence à l'égard des femmes en Tunisie, ONFP-AECID, 2010 <http://www.medicities.org/documents/10192/54940/Enqu%C3%AAte+Nationale+Violence+envers+les+femmes+Tunisie+2010.pdf>

² https://www.iknowpolitics.org/sites/default/files/police_brief_onu_femmes_tunisie.pdf

	<p>(conjoint, ex conjoint, fiancé ou ex fiancé) constitue une circonstance aggravante dans la majorité des infractions de violence au sens de la loi 2017-58 et le retrait de la plainte n'arrête plus les poursuites dans certaines infractions. Si l'omniprésence de la violence conjugale à l'encontre des femmes est peu documenté, les facteurs de risque spécifiques sont méconnus et ceux que peuvent affecter les politiques ne sont pas bien compris.</p> <p>Dans ce contexte, et dans le cadre de l'axe stratégique de l'UNFPA lié au renforcement des capacités en matière de plaidoyer, de prévention et de réponse à la violence fondée sur le genre, l'Observatoire national pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes et l'UNFPA compte recruter un.e expert.e pour l'élaboration d'une étude sur les déterminants des violences conjugales.</p>
Objectif général	L'étude vise une meilleure compréhension des violences conjugales dans leur dimension structurelle et des dynamiques de la violence conjugale et de la trajectoire de vie du couple auteur/victime de violence conjugale. L'objectif de cette recherche répond au souci d'introduire et de préserver une analyse globale des violences conjugales. Elle vise à offrir une fine compréhension des situations de violences conjugales afin d'optimiser la prise en charge des victimes et des auteurs de la violence, et de mieux cibler les aspects préventifs.
Tâches et responsabilités du/de la consultant.e	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte de jugements auprès des tribunaux • Développement de fiches / résumés de chaque jugement collecté.
Période et conditions de la consultation	10 jours de travail étalés entre le 15 Août et le 15 octobre 2021
Date prévue des livrables	30 septembre 2021
Lieu	Principalement sur le Grand Tunis, autres régions si nécessaire
Suivi/monitoring	<ul style="list-style-type: none"> • La supervision et la validation du travail seront assurées par les équipes de l'Observatoire national pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes et de l'UNFPA. • Le/la consultant.e travaillera en étroite collaboration avec le/la responsable de l'étude. • Le/la soumissionnaire est tenu.e à une obligation de confidentialité, il/elle ne doit publier ou divulguer aucune information portée à sa connaissance dans le cadre du travail sollicité, à aucune personne non autorisée et sans le consentement écrit préalable.
Qualifications et expérience:	<ul style="list-style-type: none"> • Ayant un diplôme en droit ou autre discipline pertinente • Expérience de travail sur l'égalité entre les femmes et les hommes et sur les violences fondées sur le genre
Soumission de candidature	<p>Le dossier de candidature doit comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un CV actualisé <p>Date limite d'envoi des candidatures : 09 Août 2021</p> <p>Veuillez transmettre votre demande à l'adresse suivante : tunisia.office@unfpa.org avec pour objet « Candidature – Etude violence conjugale – Votre nom et prénom).</p>
Signature :	

Date :